

Ordonnance du Roy, pour régler le service de l'Artillerie dans les armées, dans les places & aux écoles ; le rang que doivent tenir les officiers des cinq bataillons du Régiment Royal Artillerie, avec les officiers de l'artillerie ; et pour prévenir les difficultez qui pourroient survenir entre eux dans les occassions de service. Du 22 May 1722.

Titre(s) : Ordonnance du Roy, pour régler le service de l'Artillerie dans les armées, dans les places & aux écoles ; le rang que doivent tenir les officiers des cinq bataillons du Régiment Royal Artillerie, avec les officiers de l'artillerie ; et pour prévenir les difficultez qui pourroient survenir entre eux dans les occassions de service. Du 22 May 1722. [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : Metz : J. Antoine, 1722

Description matérielle : p. 64 à 76 ; in-8.

Sujet(s) : 18e siècle

France

artillerie

texte réglementaire